

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 4 mars 2025

N° VA_DEL2025_18

Objet : Recrutement de vacataires

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 mars à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Victor BURETTE, ayant donné pouvoir à Didier MANIER, Christian CARNOIS, ayant donné pouvoir à Claire MAIRIE, David DIARRA, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Graziella MOENECLAËY, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Charles ANSSENS, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Florence BARISEAU, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT, Charlène MARTIN, Antoine MARSZALEK étant excusés.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités,

Vu la délibération n°VA_DEL2024_180 du 5 novembre 2024 portant recrutement des vacataires,

Considérant que pour faire face aux besoins des services il est nécessaire de recruter ponctuellement des vacataires,

Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 27 janvier 2025, Il est proposé aux membres du conseil

Article 1 : D'autoriser l'engagement d'un volume global annuel de 158,55 équivalent temps plein sur une base de 1607h annuelles de vacataires pour répondre aux besoins des services conformément aux emplois figurant en

annexe au titre de l'année 2025.

Article 2 : D'abroger la délibération n°1936 du 27 avril 2010 portant rémunération d'un médecin vacataire.

Article 3 : Que les crédits nécessaires soient inscrits au budget primitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Fabien DELECROIX

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 7 mars 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250304-209494-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 6 mars 2025

Annexe délibération portant recrutement de vacataires

Dénomination emploi	ETP sur une base de 1607h00	Délibération fixant la rémunération des vacataires
Auxiliaires de puériculture	2,50	Rémunération fixée par la présente délibération au 4 ^{ème} échelon d'auxiliaire de puériculture de classe normale
Encadrant de restauration scolaire	40,50	n° VA_DEL2018_151 du 18 septembre 2018 modifiée par la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019
Encadrant de restauration scolaire enseignant	0,35	n°1634 du 16 décembre 2009
Intervenant philosophie	0,05	n°VA_DEL2019_238 du 17 décembre 2019
Médecin P.A.I.	0,05	Rémunération fixée par la présente délibération, le montant de la vacation horaire est fixé à 80 € bruts
Factotum	0,50	n° VA_DEL2024_180 du 5 novembre 2024
Accompagnateur de voyage	3,50	n° VA_DEL2018_151 du 18 septembre 2018 modifiée par la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019
Intervenant au service aînés	1,60	Rémunération fixée par la présente délibération au 2 ^{ème} échelon du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe
Distribution de colis au service aînés	0,75	Rémunération fixée par la présente délibération au 2 ^{ème} échelon du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe
Taxis danseur	0,15	Rémunération fixée par la présente délibération au 2 ^{ème} échelon du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe
Encadrant de l'accompagnement scolaire	0,90	n° VA_DEL2018_151 du 18 septembre 2018 modifiée par la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019
Guide animateur culturel	16,50	n° VA_DEL2018_151 du 18 septembre 2018 modifiée par la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019
Surveillant de parking pour vélos	0,20	n° VA_DEL2018_151 du 18 septembre 2018 modifiée par la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019
Agent d'entretien	1,00	n° VA_DEL2018_151 du 18 septembre 2018 modifiée par la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019
Directeur de CAL enfance, de CAL pré-ados, d'ALSH et de Centre de vacances	1,10	n° VA_DEL2018_151 du 18 septembre 2018 modifiée par la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019
Directeur adjoint de CAL enfance, de CAL pré-ados, d'ALSH et de Centre de vacances	1,25	n° VA_DEL2018_151 du 18 septembre 2018 modifiée par la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019
Animateur de CAL enfance, de CAL pré-ados, d'ALSH et de Centre de vacances	80,25	n° VA_DEL2018_151 du 18 septembre 2018 modifiée par la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019
Intervenant en CAL	0,70	Rémunération fixée par la présente délibération au 2 ^{ème} échelon du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe
Agent de logistique au service enfance	0,50	Rémunération fixée par la présente délibération au 2 ^{ème} échelon du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe
Agent d'entretien et gardien	0,20	Rémunération fixée par la présente délibération au 2 ^{ème} échelon du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe
Intervenant de centre municipal d'initiation sportive, de classe à dominante sportive	0,20	n° VA_DEL2018_151 du 18 septembre 2018 modifiée par la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019
Distribution du journal municipal	2,25	n° VA_DEL2018_151 du 18 septembre 2018 modifiée par la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019
Agent d'accueil en médiathèque	0,85	n° VA_DEL2018_151 du 18 septembre 2018 modifiée par la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019
Signaleur grand stade	1,75	n° VA_DEL2018_151 du 18 septembre 2018 modifiée par la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019
Psychologue du travail	0,25	n°724 du 19 décembre 2001
Médecin en crèche	0,20	n° VA_DEL2023_11 du 7 février 2023
Accompagnements examens	0,10	n°VA_DEL2024_225 du 17 décembre 2024
Jurys d'examens	0,05	
Interventions ponctuelles auprès de l'école de musique (interventions scolaires, master classe...)	0,15	
Dumistes	0,15	n°3360 25 janvier 2005
Intervenants musicaux auprès de la classe orchestre	0,05	n° VA_DEL2018_150 du 18 septembre 2018